

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2025-07
du 06 Mai 2025**

Madame la Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020, du 26 février 2021, et du 09 Octobre 2024, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 40 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : de missionner la SAS SERAL, pour la réalisation d'un diagnostic amiante et HAP dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, pour un montant de 7420 € HT,

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le :
Notifiée le : - 6 MAI 2025
Affichée le : - 6 MAI 2025

- 6 MAI 2025

